

Championnat Départemental Interclubs des Yvelines –
Calendrier prévisionnel
Année 2024/2025

1° journée d'interclubs ALLER = J1	Du lundi 4 novembre 2024 au vendredi 8 novembre 2024
2° journée d'interclubs ALLER = J2	Du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 + Lundi 16 décembre 2024 (en lieu et place du lundi 11 novembre 2024)
3° journée d'interclubs ALLER = J3	Du lundi 18 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024
4° journée d'interclubs ALLER = J4	Du lundi 25 novembre 2024 au vendredi 29 novembre 2024
5° journée d'interclubs ALLER = J5	Du lundi 2 décembre 2024 au vendredi 6 décembre 2024
6° journée d'interclubs ALLER = J6	Du lundi 9 décembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024
REPORT	Du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024
7° journée d'interclubs ALLER = J7	Du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 10 janvier 2025

1° journée d'interclubs RETOUR = J8	Du lundi 13 janvier 2025 au vendredi 17 janvier 2025
2° journée d'interclubs RETOUR = J9	Du lundi 20 janvier 2025 au vendredi 24 janvier 2025
3° journée d'interclubs RETOUR = J10	Du lundi 27 janvier 2025 au vendredi 31 janvier 2025
4° journée d'interclubs RETOUR = J11	Du lundi 3 février 2025 au vendredi 7 février 2025
REPORT	Du lundi 10 février 2025 au vendredi 14 février 2025
5° journée d'interclubs RETOUR = J12	Du lundi 3 mars 2025 au vendredi 7 mars 2025
6° journée d'interclubs RETOUR = J13	Du lundi 10 mars 2025 au vendredi 14 mars 2025
7° journée d'interclubs RETOUR = J14	Du lundi 17 mars 2025 au vendredi 21 mars 2025
BARRAGES Départementaux = J15	Du lundi 24 mars 2025 au vendredi 28 mars 2025

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : jeudi 3 octobre 2024

10 licenciés minimum par équipe inscrite au 3 octobre 2024

Peuvent jouer les interclubs, les joueurs et joueuses licencié(e)s au 31 octobre 2024 (voir aussi Art 15.1)

Et toujours la possibilité d'utiliser l'article **36.3 Sur demande expresse et motivée du club, il est possible de supprimer une équipe déterminée pour la saison en cours. Dans ce cas, l'équipe de ce club juste hiérarchiquement inférieure ne pourra en aucun cas prétendre à une promotion dans une division supérieure l'année suivante. Cet article s'applique même si l'équipe supprimée devait initialement jouer en division nationale ou régionale**

A préciser IMPERATIVEMENT au moment de l'inscription.